



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 6 novembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020 -

Délibération n° 57-2020

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Mickaël PEREIRA à Guillaume WIENER, Françoise TURMEL à Gérard LEMERCIER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSÉ, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Nathalie PERRET à Pascal DIDTSCH.

Absents : Mickaël PEREIRA, Françoise TURMEL, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Chantal HERVIEU, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 31 octobre 2020.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui sont soumises au Conseil Municipal.

Elles peuvent être créées à titre permanent ou temporaire pour l'étude d'un sujet spécifique.

Ce même code précise que ces commissions sont de droit présidées par le Maire mais qu'elles désignent, lors de leur première réunion, un Vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus siégeant au sein de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de former, à titre permanent, 5 commissions autour des thématiques suivantes :

- **Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique** traitant des questions liées à l'urbanisme, à l'aménagement opérationnel, à l'espace public, à la mobilité, à l'habitat, à la gestion des espaces verts, à l'environnement et à la tranquillité publique.
- **Éducation, jeunesse et participation citoyenne** traitant des questions liées à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire, à la Politique de Réussite Educative (PRE), à la restauration scolaire et à la démocratie de proximité.
- **Culture, patrimoine et sport** traitant des questions liées à la programmation culturelle, aux médias, au musée, au Piaf, au patrimoine, à la politique de lecture publique et au sport.
- **Action sociale, médico-sociale et solidaire** traitant des questions liées au logement, à la politique de la ville, à la politique associative et sociale et à la santé publique.
- **Administration générale, finances et économie** traitant des questions budgétaires et de la stratégie financière (gestion de la dette, stratégie fiscale...), à la politique des ressources humaines, au marketing territorial, au commerce et à la qualité du service public.

Ces commissions seront notamment chargées d'étudier les projets de délibérations soumis au Conseil Municipal relevant de leur domaine de compétences. Elles émettront un avis consultatif qui sera rapporté en Conseil Municipal.

Leurs modalités de fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Il est proposé de composer chaque commission de 9 membres répartis de manière proportionnelle en fonction du poids de chaque groupe politique au sein du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

VU le règlement intérieur adopté par la délibération n° 57-2020 du 6 novembre 2020,

VU la liste de candidats proposée par chaque groupe,

Considérant que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la création de commissions thématiques permanentes pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE CREER** à titre permanent les 5 commissions thématiques suivantes comprenant 9 membres chacune :

Commission 1 : Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique.

Commission 2 : Éducation, jeunesse et participation citoyenne.

Commission 3 : Culture, patrimoine et sport.

Commission 4 : Action sociale, médico-sociale et solidaire.

Commission 5 : Administration générale, finances et économie.

- **DE DESIGNER** pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein desdites commissions :

Commission 1 – Développement territorial durable / Amélioration du cadre de vie / Tranquillité publique	
Prénom	NOM
Dominique	BÉTOURNÉ
Pierre	BIBET
Sandrine	BOZEC
Valérie	BRANLOT
Thierry	JOSSÉ
Nathalie	PERRET
Pascal	SÉJOURNÉ
Jérôme	VARANGLE
Guillaume	WIENER

Commission 2 – Éducation, jeunesse et participation citoyenne	
Prénom	NOM
Sabrina	BÉCHET
Sandrine	BOZEC
Camille	DAEL
Pascal	DIDTSCH
Sara	FERAUD
Céline	MENANT
Frédérique	PARIS
Claire	PITETTE
Pascal	SÉJOURNÉ
Commission 3 – Culture, patrimoine et sport	
Prénom	NOM
Laurence	BÉATRIX
Gérard	LEMERCIER
Jocelyn	COUASNON
Pascal	DIDTSCH
Valérie	DIOT
Pierre	JALET
Claire	PITETTE
Ulrich	SCHLUMBERGER
Françoise	TURMEL
Commission 4 – Action sociale, médico-sociale et solidaire	
Prénom	NOM
Laure	BONMARTEL
Pascal	DIDTSCH
Sara	FERAUD
Chantal	HERVIEU
Claudine	HEUDE
Sébastien	LERAT
Frédérique	PARIS
Claire	PITETTE
Guillaume	WIENER
Commission 5 – Administration générale, finances et économie	
Prénom	NOM
Laurence	BÉATRIX
Louis	CHOAIN
Jocelyn	COUASNON
Valérie	DIOT
Julien	LEFEVRE
Mickaël	PEREIRA
Antonin	PLANCHETTE
Ulrich	SCHLUMBERGER
François	VANFLETEREN

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/11/2020,
par M. WIENER Marie-Lyne, Maire

